



Melon

N°06
05/06/2019



Animateur filière

Jean-Michel LHOTE
ACPEL
acpel@orange.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Melon Edition Nord
Nouvelle-Aquitaine N°X
du JJ/MM/2018 »



Edition Nord Nouvelle-Aquitaine

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les [événements agro-écologiques](#) près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

- **Situation générale** : dans l'ensemble, les cultures sont saines. On assiste aux premiers débâchages pour les tunnels les plus précoces. On peut noter des hétérogénéités de nouaison et un retard de précocité (de 7 à 10 jours).
- **Pucerons** : en progression cette semaine : des foyers détectés dans 2 parcelles de Charente-Maritime.
- **Sclérotinia** : premiers symptômes observés sur fruits sur deux parcelles en Charente-Maritime et dans le Poitou.
- **Fusariose** : risque en augmentation. Le foyer observé depuis quinze jours en Charente-Maritime continue à s'étendre. Un nouveau cas, de fréquence encore faible, est signalé dans le Poitou.
- **Bactériose et cladosporiose** : aucun symptôme n'est observé en culture, mais les conditions actuelles, pluvieuses et fraîches, sont favorables à l'expression de ces deux maladies.

Note Abeilles

Vigilance sanitaire : *Bactrocera dorsalis*

Situation générale

Actuellement et dans l'ensemble, les cultures sont saines ; en effet, très peu de maladies sont observées. En lien avec les très fortes températures enregistrées en fin de semaine dernière, on assiste aux tous premiers débâchages pour les cultures plantées le plus précocement (semaines 13 et 14) dans le Poitou. Toutefois, avec les conditions climatiques orageuses de cette semaine et le refroidissement des températures, les premiers tunnels ne sont pas encore débâchés, même s'ils sont bien aérés, en fonction de l'état d'avancement de la végétation.

Les dernières conditions météorologiques n'ont pas facilité la gestion des aérations et auront parfois une influence sur la qualité des premières nouaisons. On observe ainsi des situations très contrastées suivant les secteurs et les pratiques culturales.

Avancement des cultures :

Les stades sont variables et très hétérogènes suivant les secteurs. Actuellement, et en « moyenne », les stades notés sont les suivants :

- début grossissement à grossissement des fruits pour le créneau des chenilles précoces (semaines 13 et 14) ;
- nouaison à début grossissement des fruits pour le créneau des chenilles de saison (semaines 15, 16 et 17) ;
- début floraison mâle à floraison femelle pour les bâches ;
- poursuite des plantations de plein champ.



Stade floraison femelle
(Crédit photo : I. DEVANT-CDA 37)

Ravageurs

- **Pucerons (*Aphis gossypii* et autres)**

Observations du réseau

Depuis la semaine dernière, un premier foyer de pucerons avait été repéré dans une parcelle de 2 hectares en Charente-Maritime.

Cette semaine, un nouveau foyer est détecté dans une plantation précoce (semaine 15) en Charente-Maritime.

Lien vers la fiche pucerons sur melon (rappel de la biologie et des mesures à prendre) sur le [site EPHYTIA ICI](#).

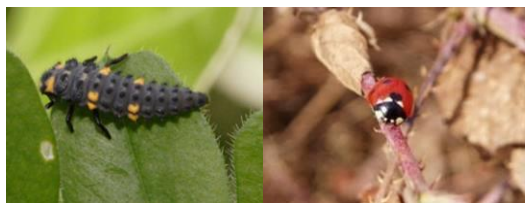


Pucerons à la face inférieure des feuilles
(Crédit photo : S. MENARD-ACPEL)

Évaluation du risque : risque en augmentation, avec un nouveau foyer repéré cette semaine en Charente-Maritime. Il est important de surveiller l'apparition de premiers foyers sous les chenilles et bâches. Une attention particulière doit être apportée au moment du débâchage.

Dans le cadre d'une gestion de la « problématique pucerons », **le soin apporté au maintien et à l'arrivée précoce des auxiliaires sur la culture doit être privilégié**. Ainsi, la régulation naturelle des populations de ravageurs grâce à l'intervention d'auxiliaires indigènes est à prendre en compte. Les populations de ravageurs et d'auxiliaires ont une évolution parallèle dans le temps. L'auxiliaire (ou plusieurs auxiliaires en synergie) se développe après le ravageur, et de façon progressive, jusqu'à ce que la population de ravageurs diminue. Ce n'est pas toujours suffisant, mais il est important de reconnaître leur présence, car il s'agit d'alliés. Vous trouverez ci-après quelques photos qui vous permettront une reconnaissance plus aisée des principaux « auxiliaires locaux ».

Quelques auxiliaires intéressants sur les pucerons en culture de melon :



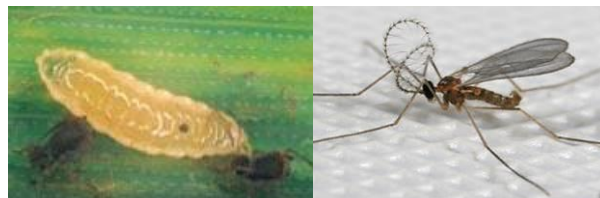
Larve et adulte de coccinelle



Larve et adulte de syrpe



Œufs, larve et adulte de chrysope



Larve et adulte de cécidomyie

Maladies

- **Sclérotinia (*Sclerotinia sclerotiorum*)**

Observations du réseau

Cette semaine, des premiers symptômes de sclérotinia sont repérés sur quelques fruits de deux parcelles sous chenilles précoces (semaine 13) en Charente-Maritime et dans le Poitou. Pour l'instant, la fréquence d'attaque est encore faible et aucun autre symptôme n'a été signalé sur d'autres parcelles de production.



Symptômes de sclérotinia sur fruits
(Crédit Photo : S. MENARD - ACPEL)

Evaluation du risque

Les premiers symptômes sont observés sous chenilles précoces sur deux parcelles en Charente-Maritime et dans le Poitou. Selon les conditions climatiques (principalement une période assez fraîche et humide), la maladie est susceptible de se développer. Il convient donc d'être vigilant. Certaines variétés sont particulièrement sensibles (notamment GANDALF, GRAPPELLI, JEREMIAH, STRATO et ESTEBAN).

- **Fusariose (*Fusarium oxysporum f. sp. melonis*)**

Observations du réseau

Depuis quinze jours, un premier foyer de fusariose est observé en Charente-Maritime. Cette attaque, particulièrement sévère, continue à évoluer et s'étend au reste de la parcelle (au départ, seule une variété très sensible était touchée). Ainsi, la fréquence des dégâts peut aller jusqu'à plus de 50 % de pieds touchés.

De plus, depuis cette semaine, un nouveau cas est observé dans le Poitou. Pour l'instant, la fréquence d'attaque est encore faible, avec quelques pieds touchés seulement.



Présence de gommoses au collet et dessèchement des tiges - (Crédit Photo : J-M LHOTE - ACPEL)

Évaluation du risque : augmentation du risque avec deux parcelles touchées en Charente-Maritime et dans le Poitou. Le risque est variable et dépend de l'historique de la parcelle (nombre de cultures de melon, le choix variétal et la conduite réalisée).

- **Bactériose (*Pseudomonas syringae pv. aptata*)**

Observations du réseau

A ce jour, aucun signalement de bactériose n'a été observé. Toutefois, les conditions climatiques actuelles (pluviométrie et baisse des températures) semblent favorables à l'observation des premiers dégâts.

Évaluation du risque : des températures fraîches matinales et en journée, associées à une hygrométrie importante sont favorables au développement de cette maladie. Les conditions actuelles sont très favorables. Soyez vigilant.

- **Cladosporiose (*Cladosporium cucumerinum*)**

A ce jour, aucun symptôme de cladosporiose n'a été détecté. La concomitance d'humidité et de fraîcheur est généralement nécessaire à l'expression de cette maladie et les conditions climatiques actuelles semblent favorables.

Évaluation du risque : des conditions climatiques fraîches et humides sont favorables au développement de cette maladie. Les conditions actuelles sont favorables. Soyez vigilant.

- Abeilles

**Les abeilles butinent, protégeons les
Respectez la réglementation « abeilles »
et lisez attentivement la note nationale sur les abeilles**



1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention**, la **mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles**. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles**. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !](#) » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Lien vers « Gestion des pollinisateurs dans l'agro-éco-système » sur le **site Ecophytopic ICI**.

- **Vigilance sanitaire : *Bactrocera dorsalis***

La DRAAF/SRAL Nouvelle-Aquitaine met en place un **plan de surveillance officiel** (piégeage et prélèvement de larves dans les fruits et légumes) de la mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis*. Il est demandé que tous les réseaux collectifs structurés (dont réseau BSV) soient mobilisés afin de signaler tout symptôme douteux.

La mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis* est une espèce très polyphage, qui s'attaque à plus de 400 espèces de plantes cultivées et sauvages. Les symptômes, notamment ceux correspondant aux piqûres de pontes, sont plus ou moins variables selon les fruits et légumes attaqués. Les larves se développent dans les fruits, provoquant leur mûrissement précoce, leur pourriture et leur chute. **Les plantes cultivées concernées peuvent être des cultures fruitières (pêcher, poirier, mangue, banane,...), agrumes (citron, orange,...) et légumières (tomate, poivron, aubergine, melon, courge,...).**

Bactrocera dorsalis est pressentie pour être qualifié d'organisme de quarantaine de l'Union Européenne (OQUE) à compter du 14 décembre 2019 (mise en œuvre du règlement 2016/2031/UE relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux). La présence de ce ravageur majeur en Europe pourrait avoir, en plus des dégâts sur les cultures, des impacts significativement négatifs sur le commerce intra et extra communautaire des fruits et légumes.

Toute suspicion doit être immédiatement déclarée auprès du Service régional de l'Alimentation de la DRAAF.

Lien vers la fiche ANSES de description de cette mouche [ICI](#).

Les observations nécessaires à l'élaboration du **Bulletin de santé du végétal Melon – Edition Nord Nouvelle-Aquitaine**, sont réalisées par **l'ACPEL, les entreprises de production de melon (Soldive, Rouge-Gorge et Haut Poitou)**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "